CONFIDENTIEL

ASSOCIATION
AMNESTY INTERNATIONAL ALGERIE

70 rue Didouche Mourad Alger

ORIGINAL

RAPPORT GENERAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE 2019

Commissaire Aux Comptes
Ahmed NIBOUCHA
48 Boulevard Saïd Hamdine Hydra - Alger
Expert Près Les Tribunaux

Dossier n° 003/2020

23 AVR. 2020

Ahmed NIBOUCHA
Commissaire aux Comptes
Expert Judiciaire
48 Bd Saïd Hamdine Hydra
ALGER

SOMMAIRE

- Rapport général de commissariat aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Annexe 1 (Détail des subventions reçues)
- Annexe 2 (Détail des produits hors subventions)
- Journal auxiliaire de la banque BEA (RB + HB)
- Journal auxiliaire de la banque BEA (£) livres sterling (RB + HB)
- Journal auxiliaire de la caisse dinars + PV caisse dinars
- Journal auxiliaire de la caisse devise euro (€)
- Journal auxiliaire de la caisse devise dollars ($)
- Journal auxiliaire de la caisse devise livres sterling (£)
- Journal auxiliaire de la caisse du projet 'Promotion de la déclaration DDH'
- Journal auxiliaire du compte CCP + RB + HB
- Balance générale des comptes au 31/12/2019
- Grand livre des comptes au 31/12/2019
- Inventaire physique valorisé des immobilisations au 31/12/2019
- Solde comptable des immobilisations arrêté au 31/12/2019
- Etat des dépenses d'exploitation exercice 2019
- Etat des charges CNAS + IRG accompagné des pièces justificatives (4eme Trimestre 2018 et 4eme trimestre 2019)

N.B. RB = Rapprochement Bancaire
HB = Historique Bancaire

RAPPORT GENERAL DE COMMISSARIAT AUX COMPTES EXERCICE 2019 ASSOCIATION AMNESTY INTERNATIONAL ALGERIE

Dans la cadre de la mission qui nous a été confiée nous avons examiné l'état des utilisations des subventions octroyées à l'association AMNESTY INTERNATIONAL ALGERIE pour l'exercice s'étalant du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Notre examen a été effectué suivant les normes de la profession et conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur et le décret exécutif n° 01-351 du 10 novembre 2001 portant application des dispositions de l'article 101 de la loi n° 99-11 du 23 décembre 1999 portant loi de finances pour 2000 relatif aux modalités de contrôle de l'utilisation des subventions accordées aux associations et organisations adaptées aux specifités de votre association.

Il a consisté à vérifier l'utilisation des subventions octroyées à l'association en numéraires et éventuellement en nature en mettant en œuvre des contrôles sur pièces, par preuve, un examen analytique, des entretiens avec l'organe de direction et les informations détenues des tiers.

Le détail des subventions (cinq au total) reçues par l'association AMNESTY INTERNATIONAL ALGERIE de la part du Secrétariat International pour un montant total en numéraires de DA 38 654 270.00 (Trente-huit millions six cent cinquante-quatre mille deux cent soixante dix dinars) ainsi que les utilisations qui en ont été faites est joint en annexe au présent rapport.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'infraction aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ni d'élément remettant en cause la conformité des dépenses avec les objectifs auxquels les dites subventions ont été effectuées à la fin de cet exercice.

Il y a cependant lieu de noter que l'exercice 2019 a été marqué par les faits suivants et ce comparativement à l'exercice précédent (2018).

- Une augmentation conséquente du niveau des subventions allouées par le Secrétariat International (+ DA 19 815 .00), soit plus que le double de la dotation annuelle de l'exercice écoulé DA 18 839 138.00.

  Subvention exercice 2018 : DA 18 839 138.00
  Subvention exercice 2019 : DA 38 654 270.00

  Différence : DA 19 815 132.00

- En ce qui concerne les produits hors subventions, nous relèveront également une hausse du niveau des produits enregistrés au cours de l'exercice 2019 soit DA 104 400.00 alors qu'ils n'étaient que de DA 2 600.00 en l'année 2018 soit une croissance de l'ordre de DA 101 800.00 constitués de :

Recette T-Shirts	DA	500.00
Dons	DA	7 000.00
Cotisations reçues des adhérents	DA	96 900.00
Total	DA	104 400.00

- Les dépenses d'exploitation (frais généraux) ont, quant à elles, épousé la même tendance haussière que celles des subventions accordées par le Secrétariat International, le montant global engagé pour l'exercice 2019 étant de DA 29 097 692.41.
  Par rapport à l'exercice écoulé (DA 19 220 195.70) elles ont progressé de DA 9 877 496.71.

- L'impôt sur le revenu global (IRG/salaires) relatif au quatrième trimestre 2019 DA 713 350.00 a été réglé à la date du 20 janvier 2020.

- Quant aux cotisations CNAS du même trimestre, ces dernières ont été honorées le 22 janvier 2020 soit DA 866 148.12.

- Les frais de déplacements DA 8 178 676.02 ont crû de DA 3 120 188.95 soit DA 8 178 676.02 - DA 5 058 487.07. Cela dénote une intense activité au cours de l'exercice écoulé.

- Les salaires ont également enregistré une courbe ascensionnelle passant de 6 000 120.05 (en 2018) à DA 8 138 527.29 soit une différence de l'ordre de DA 2 138 407.24.

- Enfin nous noterons l'existence d'une différence sur inventaire entre les soldes comptables DA 3 810 013.33 et la prise d'inventaire arrêtée par les services de l'association au 31/12/2019 DA 3 838 944.18 soit un écart véniel de DA 28 930.85. Il y a lieu de se rapprocher du cabinet d'expertise comptable chargé de la tenue de la comptabilité afin de régulariser et ainsi assainir la situation.

Aussi, et en considération aux éléments présentés au contrôle, nous pouvons compte tenu des diligences que nous avons accomplies selon les recommandations de la profession, certifier que les comptes annuels tels qu'ils sont présentés sont réguliers et sincères, donnent une image fidèle du résultat des opérations et également affirmer la conformité des dépenses avec les objectifs auxquels les subventions ont été accordées et ce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Fait à Hydra le : 23 AVR. 2020

Commissaire Aux Comptes
Ahmed NIBOUCHA
48 Boulevard Saïd Hamdine
Hydra - Alger
Expert Près Les Tribunaux

Le Commissaire aux Comptes

Nibouch Ahmed

Ahmed NIBOUCHA